

Mairie de Saint-Lary Soulan
(Hautes-Pyrénées)

BP/VSH

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du vendredi 20 mars 2026 à 18h
salle du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, la mairie, sous la présidence de madame Maryse Pomé, doyenne.

Étaient Présents : MM. Ombeline Perez, Manuel Bernia, Edwige Mieyan, Nicolas Herqué, Sabrina Pons, Thierry Dupont, Marie-Hélène Lacaze, Yorick Sohm, Alexia Pons, Benoît Hinfray, Maryse Pomé, Yves Florence, André Mir, Fabienne Fourcade, Raymond Campo.

Étaient absents ou excusés : néant

Secrétaire de séance : Alexia Pons

Le conseil municipal :

➤ **procède à l'élection du maire**

Madame Ombeline Perez est proclamée maire avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc.

Suite à son élection, madame Ombeline Perez prend la présidence de la séance et invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints.

➤ **fixation du nombre d'adjoints**

Le conseil municipal fixe à quatre (4) le nombre d'adjoints au maire de la commune.

➤ **élection des adjoints**

Madame le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

- ⇒ Madame Edwige Mieyan est élue première adjointe, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc,
- ⇒ Monsieur Manuel Bernia est élu deuxième adjoint, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc,
- ⇒ Madame Sabrina Pons est élue troisième adjointe, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc,
- ⇒ Monsieur Benoît Hinfray est élu quatrième adjoint, avec douze votes pour, deux votes nuls et un vote blanc.

Ils ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste.

Madame le maire donne lecture de la charte des élus et distribue un exemplaire à chaque conseiller qui l'accepte, signe et restitue l'exemplaire original.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.


La secrétaire de séance,

Alexia Pons



La doyenne

Maryse Pomé




Madame le maire

Ombeline Perez

